

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM  
CONSEIL MUNICIPAL

du vingt sept janvier deux mille dix neuf.

COMPTE-RENDU

|   |   |
|---|---|
| <b>Présents :</b> Lydia CASTELLE , Patricia SUFFRAN, Didier FOCH ,<br>David TAVASANI, Laurent SALLES, Jean-Pierre VIALATTE            |   |
| <b>Excusés:</b> Jean-Louis BOULET,<br>Georges PUISSEGUR<br>(pouvoir à Lydia CASTELLE ),<br>Chantal PIERRA (pouvoir à David TAVASANI ) | <b>Absentes:</b> Rose VINSONNEAU                |
| <b>Président de séance :</b><br>Jean-Pierre VIALATTE  | <b>Secrétaire de séance :</b><br>David TAVASANI |

Le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du neuf janvier deux mille dix-neuf.

**Ouverture du Conseil municipal à 11h30**

**Ordre du Jour:**

- I. Avenant à la délibération pour la demande DETR 2019
- II. Présentation des travaux aire randonneurs
- III. Questions diverses

- Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal le rajout à l'ordre du jour de la délibération portant sur le nouvel indice porté à 17% sur le montant des indemnités de fonction soit 661,20 euros.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme Cécile CASTELLE, du 18 janvier 2019, déclarant sa démission du Conseil Municipal d'ARNAUD-GUILHEM.

#### **I. Avenant à la délibération pour la demande DETR 2019**

Monsieur le Maire expose le plan de financement proposé:

Les travaux s'élèvent à 12 956,20 euros HT soit 15 547,44 euros TTC.

Il est proposé de demander une subvention d'Etat au titre de la DETR (50%) et des subventions au Conseil départemental et à la communauté de Commune de Cagire, Garonne et Salat (30%)

Le dossier est présenté aux Conseil municipal pour le vote.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **II. Présentation des travaux aire randonneurs**

Monsieur David TAVASANI présente l'avant-Projet de la création de l'aire de détente et de parking de randonneurs. Une plaquette de présentation est exposée et un débat est ouvert sur la conception et la disposition du site ainsi que son évolution.

#### **III. indemnité de fonction**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de fixer l'indemnité brute de fonction de maire à 661,20 euros, soit à un indice de 17%.

Monsieur le maire rappelle que selon ses engagements à sa prise de fonction il reverse ses indemnités à la commune. Sont retenus les frais réels de fonctionnement dont il est fait compte rendu en Conseil municipal.

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **IV. Questions diverses**

Fin du Conseil municipal à 12h15

Question du public

néant